



L'Aide Individuelle à la Formation

Vous êtes demandeur d'emploi, et vous voulez suivre une formation, mais vous ne savez pas comment la financer ? L'Aide Individuelle à la Formation (AIF) de France Travail est faite pour vous. L'AIF prend en charge la totalité du coût de la formation ou vient en complément d'autres financements.

Vous devez demander un devis à l'organisme de formation avant de transmettre votre demande de prise en charge à France Travail. Si elle est acceptée, vous percevez une rémunération durant votre formation, selon votre situation.

Pour bénéficier de l'AIF, rapprochez-vous de votre conseiller France Travail qui vérifiera que votre demande est compatible avec votre Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi. Il pourra aussi vous indiquer certaines formations gratuites que vous pourrez suivre.

www.maformation.fr/droits/aif



Découvrez notre actualité
sur **cap-metiers.fr**

et nos réseaux sociaux

